

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE
VENDREDI 12 DECEMBRE 2014 A 14H30

Mairie de Bernay

Etaient présents :

- Mesdames Valérie BRANLOT, Françoise CANU, Martine GOETHEYN et Nadia NADAUD.
- Messieurs André ANTHIERENS, Francis BEAUMESNIL, Jean-Hugues BONAMY, Hubert CAPPELLE, Pierre CHAUVIN, Jean-Claude DANIEL, Frédéric DELAMARE, Marc DESCAMPS, Edmond DESHAYES, Pierre ESPALDET, Gilbert LARCHER, Pierre LEGROS, Jean-Pierre LEROUX, Pascal MADELAINE, Hervé MAUREY, Jean-Noël MONTIER, Lionel PREVOST, Jean-Claude PROVOST, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Patrick THIBAUT-BELET et Marc VAMPA.

Etait excusé :

- Michel MILLARD DE MONTRION.

Etaient absents :

- Madame Marie-Lyne RIVIERE.
- Messieurs Hubert BENARD, Denis GUITTON, Patrick HAUTECHAUD, Joseph LEROOY et Patrick VERDAVOINE.

Etaient représentés :

- Mesdames Marie-Françoise LARROQUELLE et Anne-Marie LECONTE.
- Messieurs Valéry BEURIOT, Jean-Pierre DELAPORTE, Marc MORIERE et Jean-Jacques PREVOST

Assistaient à la réunion :

- Mesdames Camille MOREL et Carole PHOLOPPE.

☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN accueille Mesdames et Messieurs les élus présents, remercie Monsieur le Maire de Bernay pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal de Bernay et procède à l'appel.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne demande aux membres de l'assemblée s'ils acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision de modification au budget primitif 2014. L'ajout de ce point à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.



Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 mai 2014

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne demande si les membres présents ont des remarques ou des questions quant au compte-rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne du 16 mai 2014.

Madame Martine GOETHEYN demande à ce que « E » soit ajouté à son patronyme.

Monsieur Jean-Claude PROVOST demande à ce que son nom figure en tant que 5^{ème} vice-Président et non celui de Monsieur Denis GUITTON.

Madame Camille MOREL lui présente en effet toutes ses excuses pour cette erreur.

- Pour : 32
- Contre : 0
- Nul : 0

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 mai 2014 est adopté à l'unanimité.



Débat d'Orientations Budgétaires – exercice 2015

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne ouvre le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif 2015.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN explique aux élus que le document Excel présenté se base sur trois éléments essentiels :

- le réajustement de la charge de la structure car à compter de 2014, le Pays Risle-Charentonne ne reçoit plus de subvention de la Région Haute-Normandie pour assurer la charge du fonctionnement de ses services ;
- l'obligation faite par la loi d'engager la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne ce qui entraîne un certain nombre de dépenses. Elles ont été réduites au maximum en reprenant en interne la révision du SCoT plutôt que de l'externaliser via un bureau d'études ;
- la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne.

Arrivée de Monsieur Frédéric DELAMARRE.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN demande si les membres présents ont des remarques, des questions à formuler.

Monsieur Frédéric SCRIBOT intervient suite à une remarque de Monsieur Valéry BEURIOT effectuée en réunion de Bureau de l'Intercom du Pays Brionnais. En effet, la spécificité de la ville de Brionne est de posséder un agent à temps partiel en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Or, la volonté de la Ville de Brionne est de conserver ce service jusqu'en 2017.

Ainsi, Monsieur Frédéric SCRIBOT poursuit en disant que pour la période 2015-2017, la Ville de Brionne souhaite conserver ce service. Aussi, si le Pays Risle-Charentonne s'engage dans la création d'un service urbanisme, la ville de Brionne aurait la charge financière de cet agent ce qui signifierait donc un doublon avec d'une part le financement de ce service communal par la Ville de Brionne et d'autre part, le financement du service du Pays par l'Intercom du Pays Brionnais.

Monsieur Frédéric SCRIBOT s'interroge donc sur la réponse à apporter à la Ville de Brionne.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN prend note de cet élément important dans la décision du jour mais avant de répondre, Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont d'autres questions afin de grouper les réponses.

Monsieur Jean-Claude PROVOST souhaite revenir sur la présentation faite et notamment le chiffrage financier à l'échelle du Pays car il s'avère que la Communauté de Communes de Rugles n'est pas pressée de rejoindre le service urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne.

En effet, Monsieur Jean-Claude PROVOST justifie sa position par le fait que le Pays est plutôt une structure de projet et n'a pas vocation à prendre en charge un service opérationnel qui représente de plus une grosse facture.

Monsieur Jean-Claude PROVOST dit que le Pays Risle-Charentonne va trop vite sur cette problématique et que la Communauté de Communes de Rugles a besoin d'un temps de réflexion.

Monsieur Hervé MAUREY émet plusieurs remarques. Tout d'abord, il note l'importance d'être prudent sur l'évolution du budget 2015 du Pays Risle-Charentonne car cela représente une augmentation de 150%.

De plus, Monsieur Hervé MAUREY se déclare surpris d'avoir appris non officiellement que le Pays Risle-Charentonne allait déménager des locaux actuels pourtant mis à disposition par la Ville de Bernay. Ce déménagement représente 2,55 € de plus par habitant et par an.

Monsieur Hervé MAUREY poursuit en disant que concernant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne, il est urgent d'attendre car un projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est actuellement à l'étude au Sénat, dans lesquelles serait instaurée la rédaction pour chaque Région d'un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets, et qui s'imposerait aux Schémas de Cohérence Territoriale.

D'autre part, Monsieur Hervé MAUREY note que l'on estime qu'un service est moins cher effectué en régie, mais que la masse salariale devient rigide et qu'à long terme, le budget de personnel pèsera très lourd.

Monsieur Pierre ESPALDET déclare que la Communauté de Communes de Thiberville n'a pas besoin de ce service urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne à court terme, d'autant que cela représente une augmentation substantielle des participations financières des Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte. Les élus de la Communauté de Communes de Thiberville n'ont pas du tout voté dans ce sens-là car leur EPCI doit supporter de plus en plus de charges.

Monsieur Pierre CHAUVIN acquiesce en notant qu'en ce qui concerne les charges, le Syndicat « Eure Numérique » va aussi coûter très cher par habitant.

Monsieur Lionel PREVOST estime qu'il s'agit de dossiers importants car les propositions faites à l'occasion de ce Débat d'Orientations Budgétaires marquent un changement de rythme et de fond de l'activité du Pays Risle-Charentonne. Le Pays passerait à des missions opérationnelles.

Donc Monsieur Lionel PREVOST pense qu'il faut s'interroger sur l'avenir des Pays et même sur l'avenir des Communautés de Communes.

Pour lui, c'est à l'honneur du Pays Risle-Charentonne de mettre ces réflexions sur la table, ce qui nécessite aujourd'hui de sérier les problèmes.

Monsieur Lionel PREVOST poursuit en disant que le SCOT est un document important mais ne juge pas utile et nécessaire d'engager sa révision.

Pour ce qui concerne la question des locaux, Monsieur Lionel PREVOST juge qu'il est nécessaire de mutualiser des locaux afin de les optimiser. Ainsi, construire des locaux ou en acheter ne lui paraît pas forcément intéressant.

Monsieur Lionel PREVOST ne se dit pas contre le fait de mettre une organisation en place pour les collectivités en matière d'urbanisme mais il faut adapter le service aux communes qui en ont besoin car cela a un coût important donc il y a une réflexion à mener.

Monsieur Lionel PREVOST dit que c'est louable de vouloir s'engager dans un tel dossier mais il pense qu'il faut faire preuve de prudence.

Monsieur Lionel PREVOST demande à mutualiser les dépenses afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Madame Françoise CANU note qu'apparemment plusieurs Communautés de Communes du Pays ont déjà leur service instructeur.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond par la négative et explique que si cette proposition a été faite de créer un service urbanisme à l'échelle du Pays, c'est avant tout à la demande de certaines Communautés de Communes du Pays.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN déclare que si le Pays Risle-Charentonne ne recueille pas l'adhésion de toutes ses Communautés de Communes dès 2015, le service urbanisme ne sera pas mis en œuvre. Il ne sera créé qu'à la condition que tous les élus y soient favorables.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN note qu'au point de vue des locaux, ce n'est pas dans les bureaux actuels du Pays qu'il serait possible d'accueillir des agents supplémentaires et le grand public.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN poursuit en déclarant que sa propre Communauté de Communes est elle-même très touchée par cette question et qu'il ne voit qu'une réponse : mutualiser ce service afin de pouvoir réduire son coût par habitant.

Par contre, en cas de refus des élus du Pays, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN note qu'à l'instar de deux autres Communautés de Communes du Pays, au 1^{er} juillet 2015, l'Intercom Risle et Charentonne sera obligée de créer sa propre cellule d'instruction.

Madame Françoise CANU demande qui embauchera des instructeurs si ce n'est pas le Pays qui s'en charge.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond que cela sera du ressort des communes directement.

Monsieur Pierre ESPALDET estime qu'il est difficile de se positionner car en 2017 qui sait avec quel EPCI, la Communauté de Communes de Thiberville sera unie.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN prévient que si l'Intercom Risle et Charentonne s'engage seule en 2015 dans la création de son propre service urbanisme, il n'y aura aucune mutualisation possible en 2017 pour les collectivités qui auront refusé de s'engager en 2015.

Monsieur Hervé MAUREY ne remet pas en cause la nécessité de créer un ou des service(s) instructeur(s) car l'Etat se désengage. Plusieurs solutions se présentent aux collectivités : soit chaque commune a son instructeur ; soit chaque Communauté de Communes a son instructeur ; soit le Pays créé son service.

Pour Monsieur Hervé MAUREY, il est évident que le plus pertinent est de prendre la compétence au niveau du Pays Risle-Charentonne.

Cependant, Monsieur Hervé MAUREY précise que cette création doit être faite au plus juste d'un point de vue financier.

Monsieur Frédéric SCRIBOT note qu'à propos du logiciel spécialisé pour un service urbanisme, contrairement à la note de Monsieur le Premier Ministre évoquant la mise à disposition gratuite du logiciel, cela ne sera finalement pas possible.

Monsieur Frédéric SCRIBOT estime malgré tout qu'il faut rechercher tous les moyens économiques pour réduire les coûts.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN regrette que l'Etat se dessaisisse de cette mission d'instruction dès 2015 alors que le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) n'est finalement pas programmé à court terme.

Monsieur Pierre ESPALDET note qu'actuellement, la réflexion sur le service urbanisme se déroule entre les 7 Communautés de Communes membres du Pays. Mais qu'en sera-t-il si, en 2017, les délimitations intercommunales évoluent avec ce futur SDCI ?

Madame Françoise CANU demande si légalement il est possible de monter un service au cas par cas avec les seules Communautés de Communes concernées par l'échéance du 1^{er} juillet 2015.

Monsieur Jean-Claude PROVOST déclare que la Communauté de Communes de Rugles ne sait pas avec quel territoire intercommunal sa collectivité va fusionner alors il n'est pas question pour lui d'évoquer la création d'un service urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur André ANTHIERENS se déclare stupéfait de la teneur des échanges. En effet, la montée en puissance du Pays Risle-Charentonne a été étudiée au plus juste.

Concernant la révision du SCoT du Pays Risle-Charentonne, Monsieur André ANTHIERENS interpelle les élus présents quant à leur volonté de porter un projet collectif à l'échelle du Pays.

Monsieur André ANTHIERENS estime qu'il n'y a pas suffisamment de démarches stratégiques communes sur ce territoire.

Les élus du Pays n'ont, selon lui, aucun projet particulier pour leur territoire. Or, Monsieur André ANTHIERENS demande s'il faut arriver orphelin autour des tables des futures partenaires.

Monsieur Jean-Noël MONTIER est d'accord avec Monsieur André ANTHIERENS. Selon lui, si les élus du Pays ont des projets à partager, la seule façon est de les mutualiser.

Monsieur André ANTHIERENS s'étonne des échanges car des pistes de travail avaient été esquissées lors des réunions intercommunales qui se sont tenues à ce sujet en novembre-décembre 2014.

De plus, selon lui, s'il n'y a pas de révision du SCoT, donc s'il n'y a pas de SCoT, autant ne pas travailler sur les documents d'urbanisme communaux. Le SCoT est une démarche de cohérence, d'harmonie, de solidarité. Désassembler et ne pas avancer, cela n'est pas un choix.

Madame Françoise CANU demande à quoi sert le Pays. S'il n'y a aucune mutualisation, le Pays n'existe donc plus.

Monsieur Hervé MAUREY demande, dans le cas où certaines Communautés de Communes sont réticentes à intégrer le dispositif, s'il n'est pas possible de créer ce service urbanisme à l'échelle des 3 seules Communautés de Communes concernées par l'échéance du 1^{er} juillet 2015.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN dit que si seules 3 Communautés de Communes s'engagent, les charges à supporter seront très lourdes pour elles, mais elles le seront d'autant plus pour celles qui s'engageront seules au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise que le projet de Budget Primitif présenté ce jour a été calculé au plus juste.

Concernant la révision du SCoT du Pays Risle-Charentonne, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN déclare disposer d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure demandant de procéder à court terme à sa révision.

Monsieur Lionel PREVOST pense qu'il est nécessaire d'avoir des coopérations fortes sur le territoire du Pays Risle-Charentonne. Selon lui, mieux vaut un mariage consenti qu'un mariage forcé. Il précise qu'il faut appréhender au mieux l'avenir sans rejeter l'ensemble des problématiques du jour.

Monsieur Hervé MAUREY note que parfois lorsqu'il est question de mutualisation, les élus locaux prennent souvent peur. Cependant, il faut essayer de faire en sorte que les territoires « ne crèvent pas ».

Monsieur Pierre ESPALDET relève tout de même qu'actuellement la Communauté de Communes de Thiberville ne sait pas avec qui elle fusionnera.

Monsieur Hervé MAUREY rejoint Lionel PREVOST et précise que si les élus du Pays n'ont pas de vision et de volonté, s'ils refusent de mutualiser, leurs territoires ruraux vont mourir face aux grosses agglomérations qui, elles, se regroupent.

Monsieur Pierre ESPALDET ne s'estime pas capable de faire passer cette augmentation budgétaire à ses 47 délégués.

Monsieur Jean-Pierre LE ROUX rétorque que cela signifie que la Communauté de Communes de Thiberville n'a pas envie de rester dans le Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Jean-Claude PROVOST répond que la Communauté de Communes de Rugles est actuellement dans le Pays Risle-Charentonne mais que géographiquement, elle est près du Pays d'Ouche Ornaïs.

Monsieur Pierre ESPALDET relève que la Communauté de Communes de Thiberville a déjà choisi le Pays lors de l'élaboration du SCoT.

Monsieur Jean-Noël MONTIER demande s'il ne serait pas possible de faire appel à un prestataire de services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Madame Camille MOREL répond par la négative en disant que seule une collectivité peut exercer cette mission.

Monsieur Hervé MAUREY pense que le Pays ne peut pas obliger toutes ses Communautés de Communes à intégrer ce dispositif. La solution la moins mauvaise serait alors de le faire à échelle des 3 Communautés de Communes du Pays concernées par l'échéance du 1^{er} juillet 2015.

Monsieur Frédéric SCRIBOT note qu'il faudra alors un EPCI porteur du projet donc un seul employeur.

Monsieur Frédéric SCRIBOT souhaite revenir sur son propos de début de réunion en disant que la Ville de Brionne faisait la remarque de son agent qu'elle financerait en doublon mais qu'elle ne remettait pas en cause la pertinence du service à l'échelle Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Yves RUEL s'estime novice au sein de l'assemblée et certaines choses le sidèrent. Il estime qu'à entendre les échanges, la notion de Pays n'existe finalement pas dans l'assemblée. En effet, le sujet de l'instruction des autorisations d'urbanisme est un projet commun. La proposition de créer un service urbanisme à l'échelle du Pays, donc d'adhérer à un projet commun, est pour lui l'occasion de montrer autour de cette table que les élus portent tous un territoire commun.

Madame Françoise CANU relève qu'en vitesse de croisière, le service urbanisme serait constitué de 4 instructeurs.

Monsieur Gilbert LARCHER intervient en disant qu'il est demandé aux élus de jouer avec des cartes qu'ils ne connaissent pas. Cela fait une augmentation financière très importante.

Monsieur Gilbert LARCHER se demande jusqu'où les collectivités vont pouvoir supporter les charges qui leur sont imposées.

Monsieur Gilbert LARCHER déclare ne pas pouvoir prendre de décision.

Monsieur Jean-Pierre RUEL pense quant à lui, que créer des services instructeurs de façon dispersée coûtera plus cher au final aux collectivités.

Monsieur Jean-Noël MONTIER dit que c'est au niveau du Pays qu'il faut créer ce service. Mais, il ne peut pas être occulté le fait que certaines Communautés de Communes ne vont pas en profiter en 2015. C'est un vrai dilemme.

Monsieur Frédéric SCRIBOT note que les collectivités non concernées vont contribuer à alléger la charge dès 2015 en étant solidaires.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise bien que, soit ce service se crée par et pour toutes les Communautés de Communes, soit il n'est pas constitué à l'échelle du Pays Risle-Charentonne.

Or, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise que si ce projet ne se réalise pas à l'échelle du Pays, les EPCI de Bernay et des Environs, du Pays Brionnais et de Risle et Charentonne le feront ensemble au détriment des 4 autres Communautés de Communes du Pays.

Monsieur Lionel PREVOST pense qu'il ne faut pas dire que les collectivités subissent ces mutualisations. Elles en ont besoin. C'est crucial de mutualiser. Il faut que les territoires ruraux aient des perspectives d'avenir.

D'ailleurs, Monsieur Lionel PREVOST note que les collectivités qui n'ont pas de documents d'urbanisme devront s'en doter très rapidement.

Pour conclure, Monsieur Lionel PREVOST dit que si les collectivités n'arrivent pas à se fédérer, elles vont mourir ensemble.

Monsieur Jean-Noël MONTIER se déclare prêt à tout mutualiser mais il souhaite en profiter.

Monsieur André ANTHIERENS dit qu'une délibération lie les Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne depuis 2005 avec la prescription de l'élaboration du SCoT du Pays Risle-Charentonne. Aussi, le fait que les collectivités diffèrent sensiblement sa révision doit-il être interprété comme un désintéret vis-à-vis du SCoT dans son ensemble ? Et donc rester à 2,20 € par habitant uniquement, c'est-à-dire à continuer à faire stagner les missions du Pays et ne plus du tout parler du SCoT.

Monsieur André ANTHIERENS demande à ce que les propos soient plus précis.

Monsieur Yves RUEL est convaincu que si Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne avait abordé la réunion en disant que le Pays Risle-Charentonne allait créer un service gratuit, il n'y aurait eu aucune question : toutes les collectivités auraient été partantes.

Le débat ne porte donc pas sur le fond mais sur la forme, selon Monsieur Yves RUEL.

Monsieur Yves RUEL demande donc aux élus de bien réfléchir à leur vote.

Monsieur Pierre ESPALDET dit ne pas être en capacité de se positionner car cette question n'a pas été soumise au vote au sein de sa Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN note qu'il s'agit aujourd'hui d'un Débat d'Orientations Budgétaires. Dans deux mois, les élus du Comité Syndical devront voter le Budget Primitif 2015.

Aussi, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN demande aux élus quel projet présenter au prochain vote du Budget Primitif 2015.

Monsieur Jean-Claude PROVOST ne souhaite participer à aucun vote de principe car c'est au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Rugles de se positionner.

Monsieur Hervé MAUREY dit qu'il faut bien dissocier les deux thèmes. Il ne s'agit en effet pas d'être porte-parole, dans le cadre de l'instance du Comité Syndical du Pays Risle-Charentonne, du Conseil Communautaire de sa Communauté de Communes. Le vote de chaque élu qui siège au Comité Syndical du Pays Risle-Charentonne est autonome.

Monsieur Hervé MAUREY précise qu'un délégué au Comité Syndical du Pays Risle-Charentonne ne peut pas dire qu'il ne peut pas voter parce qu'il ne connaît pas l'avis de sa Communauté de Communes.

Monsieur Pierre CHAUVIN demande si le coût du service urbanisme estimé est définitif et s'il ne serait pas envisageable de faire payer à l'acte les communes ou les Communautés de Communes concernées.

Monsieur André ANTHIERENS souhaite tout de même sérier la question en deux entités : le SCOT et le service instructeur.

Monsieur Gilbert LARCHER demande à ce que le coût du service urbanisme soit progressif en fonction des Communautés de Communes concernées.

Monsieur Hervé MAUREY demande d'oublier la révision du SCoT en 2015.

Monsieur André ANTHIERENS ne partage absolument pas cet avis.

Monsieur Lionel PREVOST comprend la problématique des Communautés de Communes qui ne sont pas concernées par l'échéance de 2015 mais il est nécessaire d'assurer la pérennité de l'ensemble d'un territoire et estime que son avenir ne peut être de faire chacun de son côté.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN regrette la position des membres du Comité Syndical et propose de procéder à un vote de principe visant à orienter le travail sur l'élaboration d'une nouvelle mouture du Budget Primitif 2015.

Aussi, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN suggère deux votes : le premier pour la création d'un service urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne au 1^{er} juillet 2015 et le second pour la révision du SCoT du Pays Risle-Charentonne dès 2015.

Les membres du Comité Syndical acceptent de voter à main levée.

Concernant le 1^{er} vote visant à accepter ou non le principe de création d'un service urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne :

- Contre : 9
- Abstention : 5
- Pour : 16

Concernant le 2^{ème} vote visant à accepter ou non le principe d'engager la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne dès 2015 :

- Contre : 12
- Abstention : 8
- Pour : 9

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN conclut donc par le fait que l'élaboration d'un projet de Budget Primitif 2015 se basera sur la création d'un service urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne mais qu'elle ne prendra pas en compte la révision du SCoT en 2015.

Madame Françoise CANU ne comprend pas la réticence des élus du Comité Syndical.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond que le vote est souverain mais que celui-ci déstabilise la cohérence du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Yves RUEL pense qu'il faut laisser le temps au temps et que le vote définitif sera positif.

Monsieur Pierre LEGROS demande à ce que soient affinés les estimations.

Les membres du Comité Syndical procèdent à la désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne au sein du CNAS.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN est candidat :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Nul : 0

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN est élu représentant du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne au sein du CNAS à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que le Comité Syndical ayant été renouvelé le 16 mai 2014, ses membres doivent délibérer sur le versement d'une indemnité de conseil au Receveur de la Trésorerie de Bernay.

- Pour : 33
- Contre : 0
- Nul : 0

L'indemnité de conseil du Receveur est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN demande aux élus s'ils souhaitent poser des questions diverses.

Monsieur Pierre CHAUVIN se déclare inquiet des scénarios retenus dans le cadre de l'étude menée par le Pays sur le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

L'assemblée n'ayant plus de question à ce sujet, Monsieur le Président de séance propose d'acter par délibération la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

- Pour : 33
- Contre : 0
- Nul : 0

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est actée à l'unanimité.

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant pas de questions à poser, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN remercie tous les participants et lève la séance à 16h24.

Le Président,



Jean-Claude ROUSSELIN.